

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE GUENROUET

## Séance du 21 janvier 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 21 du mois de janvier à vingt heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Guenrouët sous la présidence de M. Frédéric MILLET, Maire de Guenrouët, dûment convoqués le 14 janvier 2022.

### Présents :

MM. Frédéric MILLET, Katy GERMAIN, Benoit ANGOT, Vincent RONNÉ, Christine METAUT, Geneviève CLEMENT-ROLLAND, Judicaël FRUNEAU, Dany GUET, Jacques LEFEUVRE, Sylvain ROBERT, Joseph PELÉ ; Sabrina DAVY ; Danièle CHANTOSME, Véronique PATÉ-PONDAVEN, Géraldine JOUALLAND, Huguette CHAUVEL ; Yoann CAILLON ; Sophie GEBEAU

Absents / pouvoirs : Teddy LE SOLLIEC donne pouvoir à Dany Guet ; Amalia DAVID, Denis CHICAUD, Zélia LIVET, Louise Denigo-Josse

Le secrétariat a été assuré par : M. Vincent RONNE

Nombre de Membres en exercice	23	Votes Pour	19
Nombre de Membres Présents	18	Votes Contre	0
Nombre de Suffrage exprimés	19	Abstentions	0

**DCM2022/01/04** Objet : Avis sur le projet d'éoliennes sur le territoire de Bouvron/Blain proposé par la société EE Bouvron

Le préfet de Loire-Atlantique a ouvert une enquête publique qui se déroule du 6 décembre 2021 au 19 janvier 2022. Celle-ci concerne le projet de constructions et d'exploitation d'une installation de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent regroupant 4 aérogénérateurs (éoliennes) sur les territoires de Bouvron et de Blain.

L'arrêté du préfet stipule que les conseils municipaux des communes intéressées par le projet (rayon de 6 kms autour du lieu d'implantation du projet), comme Guenrouët, sont appelés à donner leur avis sur cette demande d'autorisation environnementale unique présentée par la société EE Bouvron (Strasbourg). Cet avis ne peut être pris en considération que s'il est exprimé, au plus tard, dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Considérant que cette implantation est en limite de territoire de Guenrouët, il est nécessaire que la Municipalité inscrive ses remarques sur le registre d'enquête publique.

A l'instar des villes voisines, Guenrouët reproche à ce projet sa proximité avec les habitations alentours, le bouleversement de la biodiversité présente sur le territoire, l'installation de ces éoliennes au cœur d'un courant migratoire pour les oiseaux, les nuisances de bruits qu'elles généreront, et l'aberration écologique que représente le dépôt d'une tonne de béton dans le sol. Le Bureau Municipal se positionne donc contre ce projet. D'autres remarques peuvent encore être formulées pour affirmer que ce projet ne trouve pas sa place sur ce site.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal décide, à 13 voix pour, 5 abstentions et 1 voix contre, de :

1/ Décider de prononcer un avis négatif sur le projet de la société EE-Bouvron sur le site en limite de Guenrouët;

2/ Autoriser M. le Maire a signé tout autre document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

A GUENROUET, le 24 janvier 2022

Le Maire,

Frédéric MILLET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture de SAINT-NAZAIRE le :  
et publication ou notification du :

Reception en préfecture  
141 0661-20220121-DCM20220104-DE  
Reception préfecture : 04/02/2022